



JOURNÉE PROSPECTIVE  
COMMENT ADOPTER L'APPROCHE  
"ONE HEALTH" AU MAROC ?

# Degré d'appropriation du concept One health

## Programme National de Lutte Leishmaniose - Echinococcose

Dr Souâd BOUHOUT

L'IRES, le 06 juillet 2022

# Plan

Introduction

Programmes Nationaux de Lutte contre les Leishmanioses et l'Echinococcose - One health appropriation

Perspectives

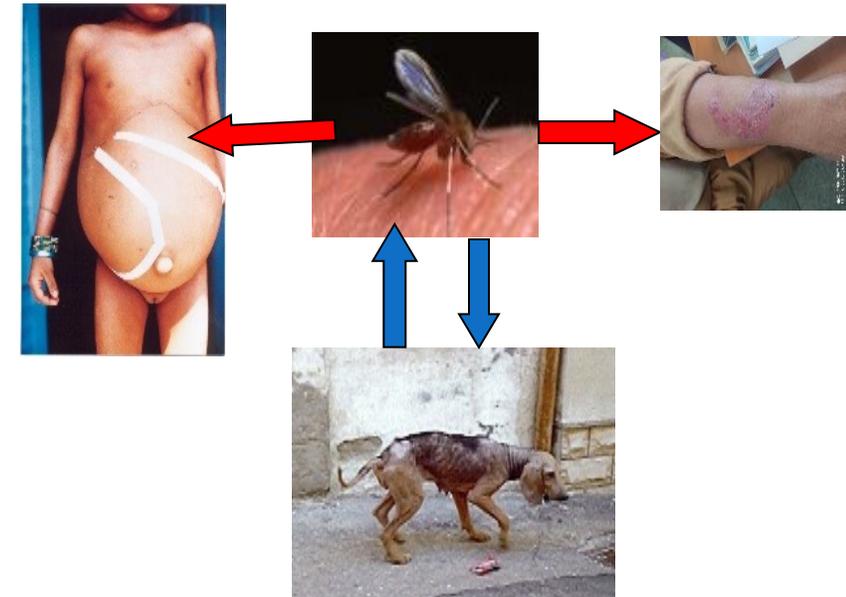
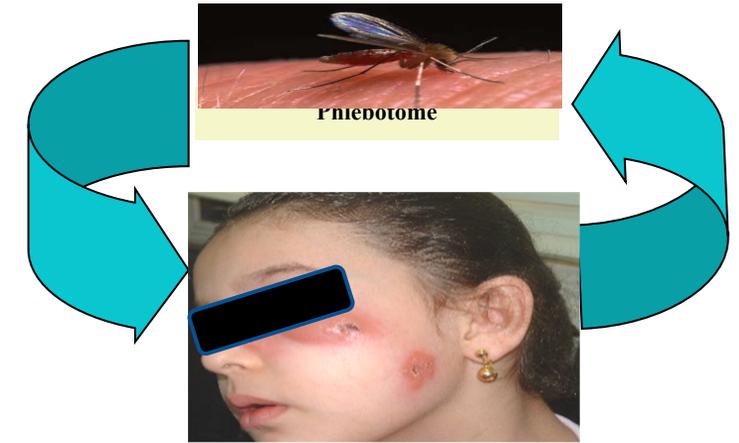
# Introduction



- 60 % des infections humaines sont zoonotiques ;
- 75% des maladies infectieuses émergentes sont d'origine animale ;
- Leishmanioses - kyste hydatique :
  - Parasitoses à transmission vectorielle (phlébotome, population canine) ;
  - Communes à l'Homme et aux animaux (Zoonose) ;
  - Grande diversité des cycles et modes de transmission des leishmanioses ;
  - Forte endémicité du kyste hydatique au niveau des zones pastorales ;
  - Maladies Tropicales Négligées :objectif d'élimination d'ici 2030, Cible 3.3 **ODD**.

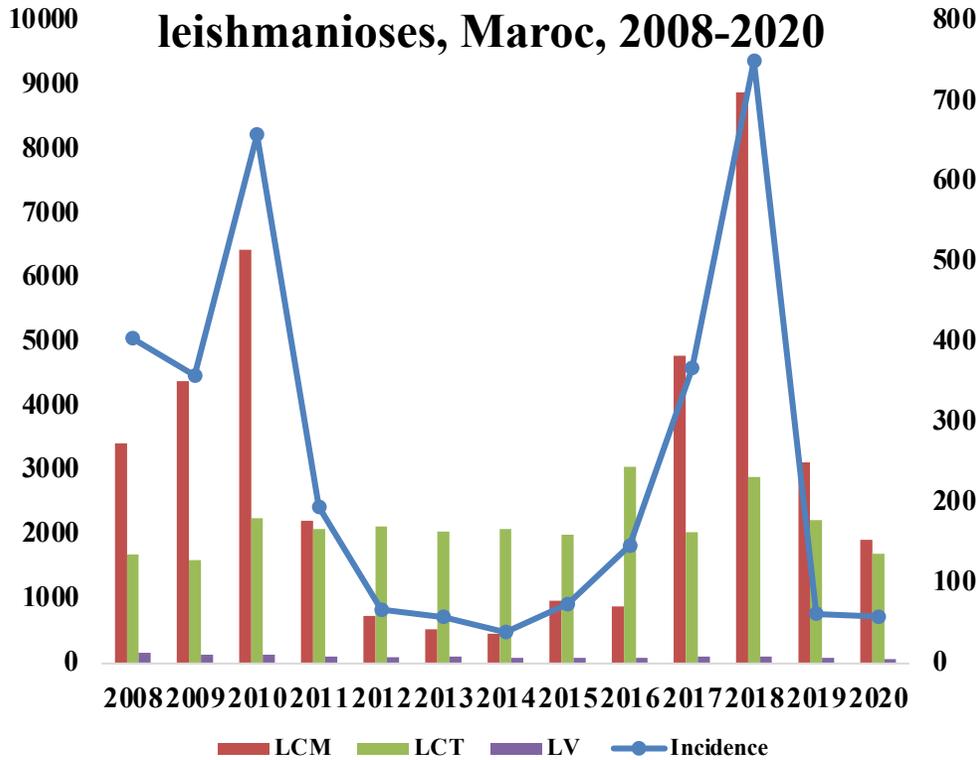
# PNL Leishmanioses

- Dépôt d'ordure, fumier ;
- Urbanisation anarchique ;
- Température, humidité et pluviométrie ;
- Densité, fréquence du repas sanguin et distribution du vecteur ;
- Densité et dynamique du réservoir ;
- La pauvreté, immunodépression ( malnutrition.....) ;
- Non respect des règles d'hygiène collective ;
- Insuffisance ou absence d'assainissement liquide et solide ;
- Insuffisance de l'offre de soins.

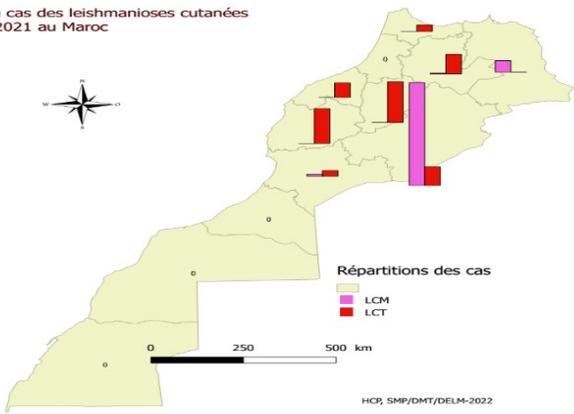


# PNL Leishmanioses

## Evolution de la situation des leishmanioses, Maroc, 2008-2020



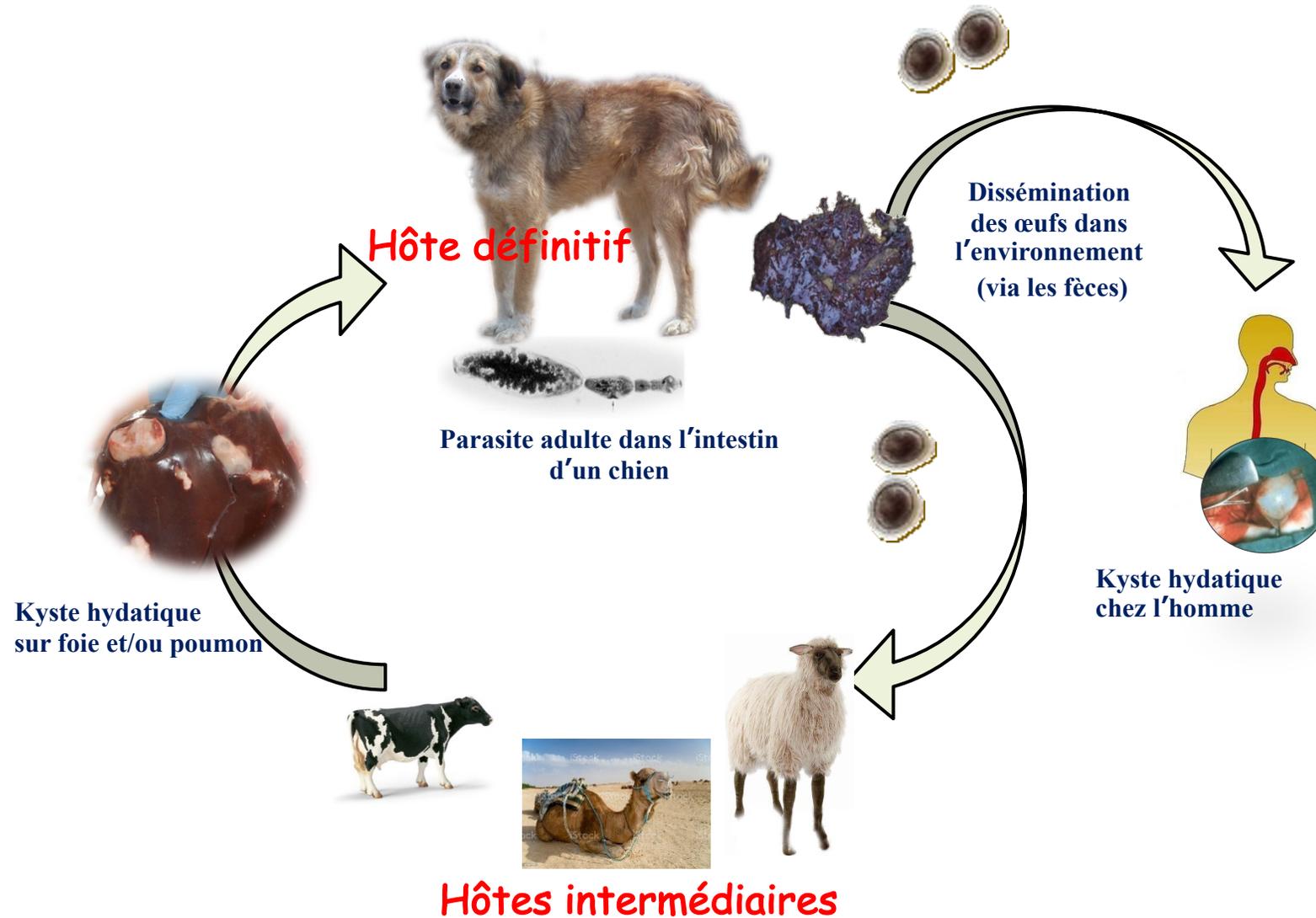
Distributions du cas des leishmanioses cutanées par région, en 2021 au Maroc



## La circulaire interministérielle de la Gestion Intégrée de la Lutte Antivectorielle (GILAV) n° 1814 du 24 novembre 2014

Interventions	Structures responsables
Dépistage de masse et prise en charge	Ministère de la Santé ++++
Lutte contre les vecteurs par les actions de collecte des ordures et par les campagnes de propreté	Ministère de l'Intérieur (collectivités locales) ONG et associations locales Comité villageois
Lutte contre les vecteurs par les aspersions intra domiciliaires des localités	Ministère de l'Intérieur (collectivités locales) - Ministère de la Santé
Surveillance des rongeurs / vecteurs	Ministère de la Santé
Lutte contre le rongeur	ONSSA / Ministère de l'Intérieur (collectivités locales) / ONG et associations locales / Appui technique du Ministère de la Santé (surveillance du rongeur)
Contrôle de la population canine	Ministère de l'Intérieur
Sensibilisation	Ministère de l'Intérieur /Ministère de la Santé Ministère de l'Education Nationale/ ONG et associations locales

# Kyste hydatique : Cycle biologique de la maladie



# Kyste hydatique : déterminants de la maladie



- Abattoirs non conformes
- Gestion des déchets insuffisante
- Présence d'une forte densité de chiens errants et semi errants
- Chiens à propriétaires non traités
- Insuffisance de sensibilisation de la population à risque sur la prévention de la maladie
- Absence du contrôle régulier de l'abattage



# Kyste hydatique

Mise en place d'un programme intersectoriel de lutte contre le kyste hydatique (Ministères de la Santé, de l'Intérieur et de l'Agriculture) : Circulaire n° 16 du 15 avril 2005

Royaume du Maroc  
\*\*\*\*\*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES PÊCHES MARITIMES      MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR      MINISTÈRE DE LA SANTÉ

**CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE RELATIVE A LA LUTTE CONTRE L'HYDATIDOSE / ECHINOCOCCOSE**  
N° 16 DU 15 AVRIL 2005

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES PÊCHES MARITIMES  
LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

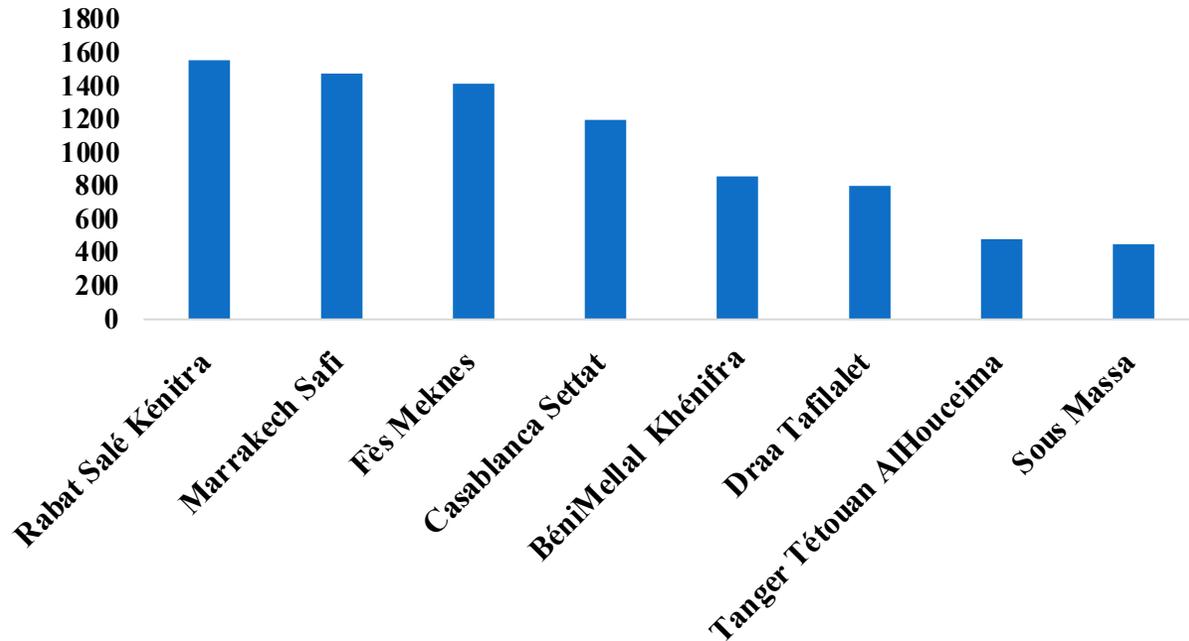
Le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes  
  
Mohamed LAENGER

Le Ministre de l'Intérieur  
  
Moutafa SAHPEL

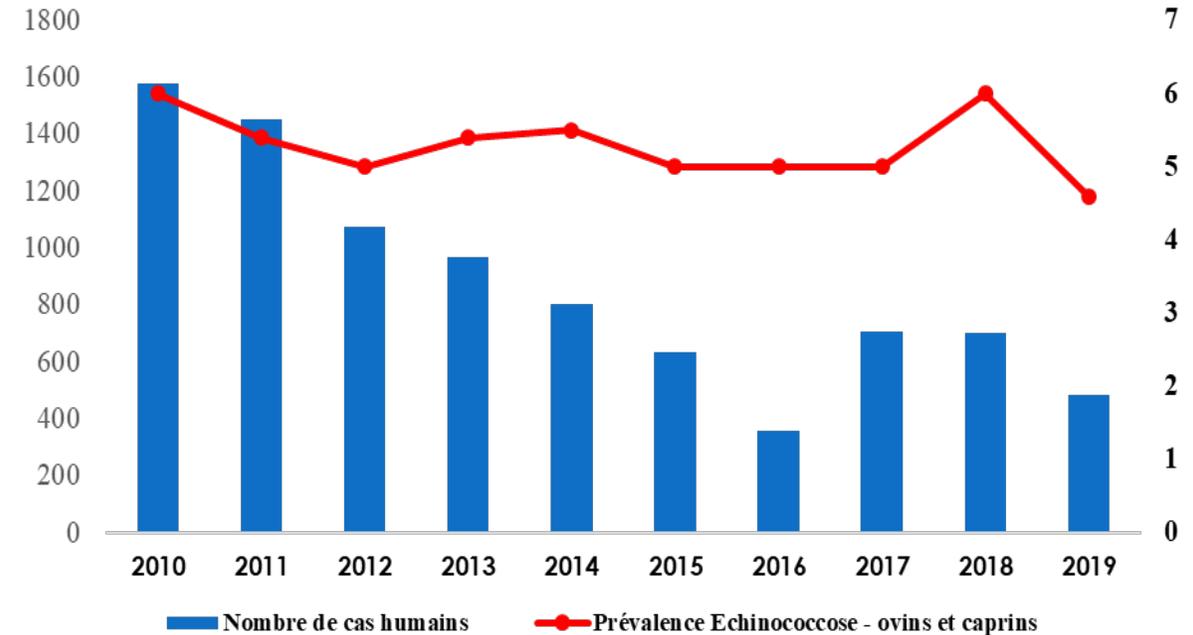
Le Ministre de la Santé  
  
Dr. Mohamed-Cherif BIADILLAH

# Kyste hydatique : situation épidémiologique

Régions les plus prévalentes en kyste hydatique, Maroc, 2010-2019



Evolution du nombre de cas d'échinococcose humaine et de la prévalence animale, Maroc, 2010-2019



- Incidence chirurgicale / provinces à haute endémicité : **6 à 13 cas /100 000 habitants ;**
- Prévalence selon les études réalisées au niveau des mêmes provinces : **1.2 à 2.1 %**
- Prévalence selon les études réalisées chez la population canine : **23 à 60 %**



# Perspectives

- Développer des mécanismes durables d'application du concept « one health » ;
- Mettre en place un cadre législatif pour la surveillance et la réponse conjointe aux zoonoses (existence de plusieurs comités intersectoriels le comité GILAV, le comité de lutte contre la Rage, le comité de lutte contre le Kyste hydatique traitant les mêmes vecteurs de maladies) ;
- Mettre en place un programme de formation conjointe pour la gestion des événements zoonotiques ;
- Développer des plans intégrées de suivi-évaluation de la mise en œuvre des stratégies au niveau opérationnel ;
- Réaliser des études de recherche conjointe adaptées aux besoins des programmes intégrés.



*Je vous remercie*

